

Les Menus (Scolaire et Portage de repas)

LUNDI 31 MAI	MARDI 1 ^{er} JUIN	MERCREDI 02 JUIN	JEUDI 03 JUIN	VENDREDI 04 JUIN	SAMEDI 05 JUIN
<p>Carottes râpées (12,9,1,7,10,3,6)</p> <p>Chipolatas (Villotte sur Aire) et lentilles bio (GAEC des Terres Froides) (7)</p> <p>Fromage blanc bio (Abainville) (7)</p> <p>Compote (Les vergers de la côte Marion Vigneulles)</p>	<p>Taboulé (1)</p> <p>Poulet (Ippécourt) et ratatouille (9,2,1,7,10,3,4)</p> <p>Fromage (7)</p> <p>Fraises (Le Chemin)</p>	<p>Quiche Lorraine (1,7,3)</p>  <p>Endives au jambon (9,1,7,3,11)</p> <p>Fromage (7)</p> <p>Ile flottante (7,3,6)</p>	<p>Salade composée (12,9,1,7,10,3,6)</p> <p>Bœuf bourguignon (GAEC de Courtot Vaubecourt) (12) et pâtes au beurre (1,7,3)</p> <p>Fromage (7)</p> <p>Fruit de saison</p>	<p>Pâté à la mirabelle (Auberge du Colombier) (12,7,10)</p> <p>Filet de colin sauce crème (12,9,2,1,7,14,3,4) et brocolis béchamel (9,1,7,3,11)</p> <p>Yaourt aux fruits (Abainville) (7)</p> <p>Fruit de saison</p>	<p>Betteraves rouges vinaigrette (12,9,1,7,10,3,6)</p> <p>Boudin noir (Auberge du Colombier) (12,10) et purée (12,7)</p> <p>Fromage (7)</p> <p>Pâtisserie (12,5,8,1,7,3,6)</p>

L'Europe oblige les restaurants et commerces de bouche à informer leurs clients sur les 14 allergènes courants présents dans les aliments. Ci-joint, la liste des allergènes. Chaque numéro correspond à un allergène. Lors de la distribution des menus, ces derniers seront inscrits en face de chaque plat proposé.

N°	Liste des allergènes	Exclusions
1	Céréales contenant du gluten (blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées) et produits à base de ces céréales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose ▪ Maltodextrines à base de blé ▪ Sirops de glucose à base d'orge ▪ Céréales utilisées pour la fabrication de distillats ou d'alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques.
2	Crustacés et produits à base de crustacés	
3	Œufs et produits à base d'œufs	
4	Poissons et produits à base de poissons	Gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines ou de caroténoïdes ou ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin
5	Arachides et produits à base d'arachides	
6	Soja et produits à base de soja	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Huile et la graisse de soja entièrement raffinées ▪ Tocophérols mixtes naturels ▪ Phytostérols et esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja ▪ Ester de stanol végétal produit à partir de stérols dérivés d'huiles végétales de soja
7	Lait et produits à base de lait (y compris de lactose)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats ou alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques ▪ Lactitol
8	Fruits à coques (amandes, noisettes, noix, noix de : cajou, pécan, macadamia, du Brésil, du Queensland, pistaches et produits à base de ces fruits)	Fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats ou d'alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques.
9	Céleri et produits à base de céleri	
10	Moutarde et produits à base de moutarde	
11	Graines de sésame et produits à base de graines de sésame	
12	Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/l (exprimés en SO ₂)	
13	Lupin et produits à base de lupin	
14	Mollusques et produits à base de mollusques	